

# DEPARTEMENT DU LOIRET

## COMMUNE DE VANNES-SUR-COSSON

---

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du maire n° 61-2018, en date du 21 décembre 2018 est prescrite sur le territoire de la commune de Vannes-sur-Cosson, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural n° 11 dit Chemin de la Creuse, faisant suite à la délibération du Conseil Municipal n° 32-2018 du 25 juin 2018.

M. BOUBAULT Pierre est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera durant quinze (15) jours du lundi 14 janvier au lundi 28 janvier 2019, aux jours et heures suivants, à la mairie de Vannes-sur-Cosson pour consultation des dossiers :

Le mardi 15 janvier 2019 et le mardi 22 janvier 2019 de 17 heures à 19 heures.

Le mercredi 16 janvier 2019 et le mercredi 23 janvier 2019 de 10 heures à 12 heures.

Le samedi 19 janvier 2019 de 10 heures à 12 heures.

Le commissaire enquêteur recevra dans les locaux de la mairie :

Le lundi 14 janvier 2019 de 14 heures à 17 heures.

Le vendredi 18 janvier 2019 de 16 heures à 19 heures.

Le lundi 28 janvier 2019 de 14 heures à 17 heures.

Cet avis sera publié par voie d'affichage en mairie quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci et mis en ligne sur le site internet de la mairie de Vannes-sur-Cosson : <http://www.vannes-sur-cosson.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des documents et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur via la mairie 20, route de Tigy 45510 Vannes-sur-Cosson.